



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_10_006

Nombre de conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

L'an deux mille vingt-cinq
le seize octobre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : /

Absents : Mesdames GUÉRU, LE BEUF,
Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le Maire à signer le bon de commande pour la reprise du Parc
Actiprint de la maintenance des photocopieurs de la mairie, des écoles et de
l'imprimante par la Société Virtuo.

- Le contrat de maintenance pour le photocopieur de la mairie s'élève à 0.0029 € H.T. pour la page supplémentaire noir et blanc et 0.029 € H.T. pour la page supplémentaire couleur,
- le contrat de maintenance pour les 2 photocopieurs de l'école s'élève à 0.0029 € H.T. pour la page supplémentaire noir et blanc et 0.029 € H.T. pour la page supplémentaire couleur,
- le contrat de maintenance de l'imprimante de la mairie pour un forfait de 20.646 e H.T.

La durée de fin de contrat est inchangée, conformément au contrat initialement signé avec Actiptint.

Fait à Nançay, le 17 octobre 2025

La secrétaire,

Le Maire,

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 17 octobre 2025.